



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance, Information,
Développement Durable, Autorité
Environnementale

Clermont Ferrand

Pôle Autorité Environnementale

ACCUSÉ DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Numéro du dossier : 2017-ARA-AP-00285

Projet : Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance >250 kWc

Localisation du projet : Commune d'Andrézieux Bouthéon, aux lieux-dits "La Vorzelière" et "les Étangs"

Pétitionnaire : SARL CPV AUSSIÈRES

L'autorité environnementale a accusé réception du dossier le : 16 janvier 2017

L'avis sera rendu dans un délai de deux mois soit au plus tard le 16 mars 2017

Au-delà de ce délai, faute de réponse, l'avis sera réputé sans observation.

Pour le préfet de région, par délégation

Pour la directrice, par subdélégation

La chef de service



Agnès DELSOL